

Fin de l'enquête sur l'affaire Charles Dutoit à l'OSM : La réaction de la GMMQ.

Montréal, le 6 novembre 2018 – La **Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)** salue la décision de l'Orchestre Symphonique de Montréal (OSM) de resserrer sa politique sur le harcèlement au travail, alignée sur le principe de la **tolérance zéro**. Cette décision survient à la fin de l'enquête réalisée par une experte indépendante au sein de l'OSM, et qui avait reçu les plaintes de deux musiciennes à l'encontre du chef d'orchestre Charles Dutoit (en poste de 1977 à 2002).

La GMMQ, qui représente les musiciens de l'orchestre, s'engage à travailler de concert avec l'OSM sur l'élaboration d'une politique en matière de harcèlement au travail, à partir des recommandations de l'enquêtrice, dans les meilleurs délais. Il s'agit maintenant de travailler sur des **outils de prévention et de règlement des plaintes** pour les musiciens, afin que des comportements comme ceux de M. Charles Dutoit ne se reproduisent plus à l'avenir.

« Nous voulons avant tout rappeler aux musiciens que la GMMQ sera toujours là pour les soutenir en cas de harcèlement dans leur milieu de travail. Il ne faut pas avoir peur de mettre en lumière des comportements inacceptables, d'où qu'ils viennent », explique Luc Fortin, président de la GMMQ.

La GMMQ adresse également toute sa sympathie aux deux plaignantes, qui ont décidé de ne pas aller plus loin dans les démarches et de conserver l'anonymat. Ce choix a dû être difficile pour elles.

Nous rappelons qu'actuellement, il existe une ressource pour toute personne travaillant dans le milieu culturel pour dénoncer des comportements de harcèlement au travail : la plateforme en ligne « **L'aparté** », dont la GMMQ est fière d'avoir collaboré à sa mise en place. www.aparte.ca

La GMMQ

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) a pour mission de faire reconnaître la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. Elle compte aujourd'hui environ **3 200 membres**. Notamment, la GMMQ établit les conditions minimales de travail des musiciens et agit collectivement au nom de ses membres lorsqu'elle estime que leur intérêt est touché. À cette fin, elle collabore avec toute organisation dont les objectifs sont semblables. La GMMQ exerce également des activités de lobbying visant à promouvoir la musique et les musiciens auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales.

De plus, elle offre une panoplie de services aux musiciens, comme des services juridiques et des taux préférentiels auprès de plusieurs entreprises, dont des compagnies d'assurance. [En savoir plus.](#)